

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	9 (1921)
<b>Heft:</b>	128
<b>Artikel:</b>	XXme Assemblée générale de l'Alliance de sociétés féminines suisses : (Berne, 2 octobre 1921)
<b>Autor:</b>	Dutoit, Lucy
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-256751">https://doi.org/10.5169/seals-256751</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

leva et pendant plus d'une minute resta debout, recueillie en un silencieux hommage.

Quel député peut se flatter d'être plus profondément uni à la population qu'il représente, et dont il doit interpréter les aspirations et dicter les volontés ?

Les adversaires du vote et de l'éligibilité des femmes les combattent au nom de l'esprit de famille, par crainte quel l'intérêt de la chose publique détourne celle-ci de leur foyer, suscite un nouveau sujet de conflit dans les ménages.

Pourtant, lorsqu'une épouse, comme la nouvelle députée, continue l'œuvre commencée par son mari, ne satisfait-elle pas superbement à l'idéal biblique de l'*'aide semblable à lui'* que, selon la Genèse, Dieu donna au premier homme ?

Après avoir secondé et soutenu son mari dans son travail, Mrs. Wintringham couronne son œuvre après sa mort. Comme cette certitude a dû adoucir les derniers moments du regretté député de Louth, si profondément attaché à ses devoirs, et qui, sans elle, laissait son œuvre inachevée !

Ses électeurs l'ont compris ; instinctivement ils ont adopté, comme un second lui-même, la femme, dans l'épanouissement gracieux de la vie, qui porte son nom et dont le regard intelligent et doux leur promet sa maternelle sollicitude.

Lady Astor et Mrs. Wintringham résument l'idéal des suffragistes, celui de la femme auxiliaire de l'homme dans la vie publique comme au foyer, gouvernant *avec* lui et non *contre* lui, pour le bien de l'humanité.

Que les femmes qui se dérobent à leurs devoirs civiques méditent cet exemple ; qu'elles n'oublient pas que dans la crise chaotique du monde que nous traversons, l'avenir est aux peuples qui agissent et défendent leurs droits, non à ceux qui s'endorment dans une béate quiétude.

Clara MICHEL-DELINES.

## XX<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

(Berne, 2 octobre 1921)

L'année dernière, à pareille époque, les sociétés lausannoises de l'Alliance avaient engagé celle-ci à tenir sa prochaine Assemblée générale dans leur ville. La proposition avait été acceptée, mais le second Congrès des intérêts féminins se réunissant cet automne à Berne, il fut décidé que cette assemblée générale serait convoquée dans la même ville que le Congrès dont elle constitueraient en quelque sorte la préface ou l'introduction. En prévision également de toutes les séances qui solliciteraient l'intérêt des femmes suisses entre le 2 et le 6 octobre, il ne fut prévu qu'une Assemblée générale restreinte.

Dans son discours présidentiel M<sup>me</sup> Zellweger, indique que notre Fédération compte aujourd'hui plus d'une centaine de sociétés, 5 nouvelles y étant entrées au cours du dernier exercice. Par contre trois démissions sont à enregistrer, deux sociétés s'étant dissoutes. Une Commission du Travail a été nommée dernièrement, mais pour éviter de doubles emplois, il serait question de remettre ce qui aurait pu être de son ressort à la Commission d'Etudes législatives.

L'Alliance est représentée par deux déléguées à la Commission fédérale pour la révision de la loi sur l'assurance-maladie : M<sup>me</sup> Gourd et M<sup>me</sup> Dr Leuch. Une pétition, contre-

signée par la Société d'Utilité publique des femmes suisses et par l'Association suisse des Amies de la jeune fille, relative à l'office fédéral du travail des femmes, et demandant au Conseil fédéral que les femmes puissent y occuper les mêmes postes que les hommes, n'a pas reçu de réponse. Trois autres pétitions ont été signées par l'Alliance : l'une adressée au Conseil fédéral par l'intermédiaire de la délégation suisse à la S. d. N., concernant la traite des femmes et deux autres de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, demandant que le Conseil fédéral nomme une femme comme expert technique dans cette délégation et qu'une femme soit envoyée comme conseillère technique pour défendre les intérêts féminins dans l'agriculture à la troisième conférence internationale du travail.

Quant au rapport de la trésorière, il démontre que nos finances ne sont guère prospères, grâce au renchérissement des voyages et des frais de bureau et d'impression, aussi de nouvelles ressources doivent-elles être trouvées.

L'active Commission d'Education nationale présente un rapport par l'organe de M<sup>me</sup> Serment qui, avec chaleur, nous parle des tentatives intéressantes faites pour créer des rapports entre les instituteurs et les parents de leurs élèves. On peut citer l'exemple de La Chaux-de-Fonds où les autorités elles-mêmes ont pris l'initiative de ce rapprochement. De plus, la Commission se préoccupe des écoles complémentaires obligatoires pour les jeunes filles.

La « *Berufskommission* » nommée l'année dernière, préconise un « Bureau central d'orientation pour femmes » qui entrerait en rapports avec toutes les organisations féminines et professionnelles et qui pourrait être fondé avec le concours d'autres sociétés.

L'Union des Femmes de Genève voudrait que l'intérêt des femmes suisses se manifestât toujours plus activement à l'égard de la S. d. N., celle-ci poursuivant un but humanitaire et pacifiste et marquant, malgré ses imperfections, un pas en avant vers l'entente internationale. M<sup>me</sup> Gourd développe cette proposition avec éloquence, montrant que la S. d. N. doit nous être particulièrement sympathique, étant donnés ses principes féministes : quelques femmes, en effet, y occupent déjà des fonctions. La S. d. N. ne pourra agir efficacement que si elle est soutenue par l'opinion publique que nous pouvons contribuer à gagner en sa faveur. Apportons-lui notre appui et travaillons dans la mesure de nos forces à la rendre populaire autour de nous. En France, en Allemagne, en Angleterre, il existe des associations de femmes pour la S. d. N. L'« Association nationale suisse pour la S. d. N. » admet des femmes au même titre que les hommes ; en y entrant, nous prouverons notre désir de collaborer à cette grande œuvre de paix internationale.

M<sup>me</sup> E. Vischer, de Bâle, présidente des « *Sempacherinnen* », vient encore développer le vœu présenté en avril dernier au Comité de l'Alliance par son groupe de jeunes filles qui réclame l'institution d'un service civique obligatoire pour les jeunes filles. Cette suggestion est remise pour étude à la Commission d'Education nationale.

Telles sont, dans les grandes lignes, les quelques sujets qui ont retenu l'attention de cette Assemblée qui, bien que n'ayant pas eu à prendre de décisions importantes, fut intéressante en prouvant une fois de plus dans combien de domaines s'exerce l'activité des femmes, démonstration que fit de façon si magistrale le Congrès qui s'ouvrira le même soir.

Lucy DUTOIT,